

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BANQUE SOCREDO

Société anonyme d'économie mixte au capital de 22 000 000 000 F CFP.

Siège social : 115, rue Dumont d'Urville, Papeete (Tahiti).

RCS TPI 59 1 B Papeete

Documents comptables annuels

I. - Bilan au 31 décembre 2025
(Montants en F CFP)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilés	63 746 257 127	94 452 644 296
Caisses, banques centrales, CCP	39 309 637 106	67 743 088 786
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	24 436 620 021	26 709 555 510
Créances sur la clientèle	324 312 366 501	303 074 374 841
Opérations sur titres	9 057 566 783	9 041 571 784
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 057 566 783	9 041 571 784
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Valeurs immobilisées	10 749 151 233	9 762 478 820
Participations et autres titres détenus à long terme	380 716 634	383 753 534
Parts dans les entreprises liées	5 307 004 587	4 682 004 587
Immobilisations incorporelles	1 523 450 388	1 432 798 319
Immobilisations corporelles	3 537 979 624	3 263 922 380
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	1 020 205 185	1 498 070 909
Autres actifs	399 916 973	415 356 171
Comptes de régularisation	620 288 212	1 082 714 738
Total de l'actif	408 885 546 829	417 829 140 650

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilés	58 276 110 997	67 185 220 954
Banques centrales, CCP	22 075 581	44 608 780
Dettes envers les établissements de crédit	58 254 035 416	67 140 612 174
Comptes créditeurs de la clientèle	298 953 791 440	301 005 565 314
Comptes d'épargne à régime spécial	61 875 317 098	62 543 130 493
Autres Dettes	237 078 474 342	238 462 434 821
Comptes de régularisation et passifs divers	4 604 756 928	3 947 054 178
Autres passifs	1 362 995 534	1 052 072 608
Comptes de régularisation	3 241 761 394	2 894 981 570
Provisions et dettes subordonnées	477 414 567	396 327 165
Provisions pour risques et charges	477 414 567	396 327 165
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	2 100 000 000	2 100 000 000
Capitaux propres hors FRBG	44 473 472 897	43 194 973 039
Capital souscrit	22 000 000 000	22 000 000 000
Prime d'émission	242 647 500	242 647 500
Réserves	20 183 485 539	18 888 147 279
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	520 000 000	445 000 000
Report à nouveau (+ / -)	0	0
Résultat de l'exercice	1 527 339 858	1 619 178 260
Total du passif	408 885 546 829	417 829 140 650

II. – Hors Bilan au 31 décembre 2025
(Montants en F CFP)

Hors bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	75 043 662 014	65 536 094 989
Engagement de financement	54 807 468 591	48 257 677 175
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 509 519 483	2 793 850 270
Engagements en faveur de la clientèle	52 297 949 108	45 463 826 905
Engagement de garantie	20 236 193 423	17 278 417 814
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 296 184 594	5 805 745 358
Engagements d'ordre de la clientèle	12 940 008 829	11 472 672 456
Engagement sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
Engagements reçus	53 289 257 489	44 734 597 033
Engagement de financement	10 011 933 174	5 011 933 174
Engagements reçus d'établissements de crédit	10 011 933 174	5 011 933 174
Engagements reçus de la clientèle		
Engagement de garantie	43 277 324 315	39 722 663 859
Engagements reçus d'établissements de crédit	43 277 324 315	39 722 663 859
Engagements reçus de la clientèle		
Engagement sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

III. - Compte de résultat au 31 décembre 2025
(Montants en F CFP)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	12 993 908 872	13 441 308 908
Intérêts et charges assimilés	-4 877 733 451	-5 756 051 160
Revenus des titres à revenu variable	196 093 504	216 719 900
Commissions (produits)	5 233 148 680	4 941 074 293
Commissions (charges)	-2 219 930 062	-1 987 593 848
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	357 088 775	381 674 452
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	79 387 247	70 033 912
Autres charges d'exploitation bancaire	-57 819 613	-50 230 928
Produit net bancaire	11 704 143 952	11 256 935 529
Charges générales d'exploitation	-7 317 359 697	-7 166 611 526
Frais de personnel	-5 004 641 344	-4 886 869 021
Autres frais administratifs	-2 312 718 353	-2 279 742 505
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-678 910 983	-639 099 955
Résultat brut d'exploitation	3 707 873 272	3 451 224 048
Coût du risque	-624 658 109	-402 632 608
Résultat d'exploitation	3 083 215 163	3 048 591 440
Résultat net sur actifs immobilisés	5 112 606	-311 828 780
Résultat courant avant impôt	3 088 327 769	2 736 762 660
Résultat exceptionnel	-480 409 886	-194 249 300
Impôt sur les bénéfices	-1 005 578 025	-843 335 100
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-75 000 000	-80 000 000
Résultat net	1 527 339 858	1 619 178 260

IV. - Evénements marquants de l'année

Le contexte polynésien 2025

En 2025, la dynamique de croissance de la Polynésie française se renforce.
L'environnement économique reste globalement favorable :

- La fréquentation touristique est en hausse de +8% en octobre 2025, avec plus de 240 000 touristes.
- L'emploi salarié est bien orienté, soutenant la consommation des ménages. Le marché du travail est en progression.
- Le climat des affaires reste au-dessus de sa moyenne long terme, avec un rebond à mi-2025.
- L'Institut d'Emission d'Outre-Mer maintient son rôle de soutien de la zone Pacifique à travers le renouvellement des lignes de refinancement. Dans la lignée des baisses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'IEOM a également réduit ses taux de facilité de dépôt et de financement mais reste attentif et prudent.
- En 2025, la baisse progressive des taux d'usure, amorcée dès la fin 2024, s'inscrit dans un contexte de désinflation. Les premiers mois de 2025 ont confirmé une amélioration des conditions de financement, favorisant la demande de crédits immobiliers et à la consommation.
- La production de crédits 2025, portée par ce contexte baissier, se caractérise par une proactivité commerciale face à un accroissement de demande de financement des entreprises et une bonne progression sur le marché des particuliers. Toutefois, la concurrence locale demeure forte et impose une vigilance accrue sur les marges.

L'économie mondiale, incertitudes et contexte baissier des taux

L'économie mondiale évolue sur un rythme de croissance modérée autour de 3,2 % en 2025.

Les États-Unis restent le principal moteur des pays avancés, portés notamment par un boom de l'investissement en intelligence artificielle, avec une croissance autour de 2 % en 2025. La zone euro connaît une croissance plus faible, freinée par la faiblesse de la demande intérieure et les incertitudes politiques dans certains États membres. Les pays émergents présentent des situations contrastées, avec un ralentissement en Chine (immobilier, dette) et une résilience relative dans certaines économies asiatiques et africaines.

En France, la croissance a atteint 0,8% en 2025, mais les perspectives restent modestes. Les projections récentes de la Banque de France convergent vers une inflation modérée entre 1 et 1,5 %.

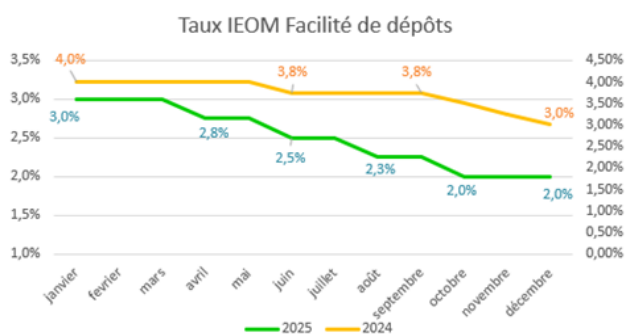
Le climat d'incertitude politique se renforce avec les fréquentes crises gouvernementales, reports de réforme des retraites, tensions autour de la consolidation budgétaire, et pèse sur la confiance des ménages, les décisions d'investissement des entreprises et la perception du risque France sur les marchés financiers.

La désinflation se confirme à l'échelle mondiale. Selon le FMI, l'inflation globale a reculé à 4,2 % en 2025, se rapprochant progressivement des cibles des grandes banques centrales. L'inflation de la zone euro est revenue proche de la cible à 2 % et le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser les taux inchangés, privilégiant une phase d'observation.

Malgré la désinflation globale, les risques de dégradation restent significatifs :

- Escalade géopolitique (conflits régionaux, tensions au Moyen-Orient, guerre en Ukraine, rivalité États-Unis/Chine) susceptible de perturber les marchés de matières premières (énergie, métaux, agricoles) et de raviver l'inflation importée,
- Politique commerciale et tarifaire américaine sous l'administration Trump, avec des hausses de droits de douane pouvant renforcer les tensions inflationnistes et peser sur le commerce mondial,
- Conditions financières : bien que les taux baissent, un environnement de dettes publiques élevées et de primes de risque plus volatiles peut générer des chocs sur certains pays ou secteurs,
- Risque de "croissance molle" prolongée en Europe, combinant faible expansion du PIB, investissement atone et incertitudes politiques, notamment en France.

Dans ce contexte, la banque SOCREDO reste attentive et réactive aux évolutions économiques et géopolitiques, et s'adapte à l'évolution de la courbe des taux.



L'exercice 2025 est le second exercice de la stratégie **Te Avei'a (cap 2024-2028)** de la Banque SOCREDO.

Le total du bilan 2025 intègre l'ajustement maîtrisé des dépôts par un pilotage global de la liquidité dans un contexte de baisse des taux.

Les agrégats dépôts et liquidité ont été pilotés à la baisse tout au long de l'année pour optimiser les équilibres bilanciaux au meilleur rendement, tout en évitant de surencherir le coût de la collecte, car les dépôts ont été fortement concurrencés en 2025 sur la place. Parallèlement, malgré une production dynamique, la prédominance des créances court terme (PGE, crédit de trésorerie et consommation) accélère l'écoulement des encours.

La Banque SOCREDO a terminé l'année 2025 avec un résultat de + 1,5 milliard de F CFP et un total bilan en baisse de -8.9 milliards de F CFP.

- La liquidité a diminué de -30,7 milliards de F CFP et se fixe à 73 milliards de F CFP.
- Les encours nets de crédits ont progressé de +21 milliards de F CFP et atteignent 324 milliards de F CFP, dans un contexte de croissance économique modérée et de dynamisme de la force commerciale.
- Les ressources interbancaires établies à 58 milliards de F CFP ont baissé de -8,9 milliards.
- Les dépôts sont en baisse de -2 milliards de F CFP et s'élèvent à 299 milliards de F CFP.
- Les fonds propres de la banque sont renforcés par un résultat de 1,527 milliard de F CFP au 31 décembre 2025.

Le risque de crédit

- Le coût du risque s'est matérialisé par une dotation nette de 625 millions de F CFP.

Les évolutions fiscales

En 2025, plusieurs lois de Pays ont été promulguées portant diverses précisions ou mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques.

- La Loi de Pays n°2025-14 du 7 juillet 2025, a généralisé la Retenue à la source sur les revenus des non-résidents aux prestations de toute nature, fournies ou utilisées en Polynésie et a abaissé le taux applicable de 15 à 10%.
- La loi de Pays n°2025-29 du 13 octobre 2025, visant à favoriser l'accèsion à la première propriété des ménages par l'instauration d'un prêt à taux zéro, dont les intérêts pris en charge par le Pays sous forme de crédit d'impôt accordé aux établissements bancaires conventionnés.
- La Loi de Pays n°2025-38 du 9 décembre 2025, a pris diverses mesures fiscales pour 2026 en faveur du développement économique et accompagnement des politiques sectorielles, dont l'exonération à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers du produit des actions et des parts d'intérêts distribués aux actionnaires disposant de leur siège social en Polynésie française, et également la création d'exonérations spécifiques et la rationalisation du champ d'application de la Retenue à la source applicable aux prestations de services.

V. – Principes comptables et méthode d'évaluation

Les états financiers de la Banque SOCREDO sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires. Ils sont présentés conformément au format défini par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Ils sont présentés, pour les aspects généraux, en conformité avec les règles comptables posées par la délibération n°2011-13 de l'Assemblée de Polynésie française du 5 mai 2011 adoptant un nouveau plan comptable général applicable aux comptes clos à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2012. Et sur le plan de la réglementation bancaire, en conformité avec le Plan de Comptes des Etablissements de Crédit (PCEC) publié le 15 octobre 2021.

Les comptes annuels sont établis en francs pacifiques.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base.

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1. Changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus sur l'exercice 2025

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté de manière significative les comptes de l'exercice 2025.

2. Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ils comprennent l'ensemble des créances sur la clientèle y compris les créances subordonnées (prêts participatifs) et les créances affacturées.

La Banque SOCREDO applique le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC relatif au risque de crédit.

a) Créances saines

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

b) Impayés

Sont qualifiées d'«impayés», les échéances de toute nature non réglée pendant un délai inférieur à 3 mois.

c) Créances restructurées

La restructuration est une opération qui permet à la Banque SOCREDO, en réaménageant les engagements du client, de recouvrer ses « encours porteurs d'un risque de crédit avéré » définis par l'article 2221-5 relatif au traitement du risque de crédit du règlement de l'ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

La restructuration consiste à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, montant en capital etc.) afin de les rendre compatibles avec la capacité de paiement « actuelle » du client, et permettre aux contreparties d'honorer le règlement des échéances.

La restructuration peut également comporter des abandons de créances en principal ou en intérêt, échu ou couru. Tout abandon est constaté en perte.

Au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. En raison de son caractère non significatif, la Banque SOCREDO ne comptabilise pas la décote lors du traitement des crédits restructurés.

Dans le principe, les créances restructurées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

d) Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, etc.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine.

Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, la Banque SOCREDO distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis.

Créances douteuses non compromises

Ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts après le transfert en encours douteux compromis sont comptabilisés au bilan depuis avril 2012 (refonte comptable).

La Banque SOCREDO applique la règle dite de la « contagion ». Cette dernière consiste à déclasser l'ensemble des engagements sur un même client (y compris les engagements d'hors-bilan et les participations) en créances douteuses, dès lors qu'un de ses concours est classé en créances douteuses.

e) Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est en encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque SOCREDO par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondants, à la seule exception de celles relatives aux engagements d'hors-bilan qui apparaissent au passif. La Banque SOCREDO constitue des provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les provisions sont ajustées à chaque arrêté et réactualisées en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 223-1-2 du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit, la Banque SOCREDO a mis en application en 2005 la méthode d'actualisation des flux provisionnels lors de l'évaluation de la provision.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude contrepartie par contrepartie est remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une manière générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

La méthode de provisionnement statistique consiste en l'application de différents taux par groupes de créances :

- Calcul de taux de pertes globaux (TPG) sur chaque arrêté d'un historique de 5 années de stock semestriel de créances douteuses,
 - Prise en compte des pertes réelles observées et calcul de pertes théoriques,
 - Observation des sorties In bonis et passages à perte entre 1 an et 5 et ½ selon l'avenir connu des arrêts de stock traités,
 - Taux de provisionnement statistique = Moyenne pondérée des encours des TPGs calculés par arrêté,
- Groupe homogène de risque (GHR) et seuil d'encours d'éligibilité client : dichotomie Bafi/Contentieux, Particuliers/Entreprise et par typologie produit,
 - Seuil d'encours client « bas » de 30 millions de F CFP, unique pour les particuliers et entreprises,
 - Assurant l'homogénéité des créances dans les GHR telle que définie par la réglementation,
 - Les taux de provisionnement statistique sont définis pour chaque exercice.

En outre, la Banque SOCREDO provisionne à 100% les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses selon l'article 223-5 du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC.

3. Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 95.04 du CRBF, l'instruction 94.05 de l'ACPR, l'instruction 2000.12 de l'ACPR, le règlement 2000.02 du CRC et le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres (valeur mathématique et quote-part de détention), les cours moyens de bourse des derniers mois.

Souscriptions pour incitations fiscales à l'investissement

Les personnes morales redevables de l'impôt sur les sociétés qui participent au financement de programmes d'investissements agréés par la Polynésie française bénéficient, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt total imputable dans la limite de 50% de l'impôt sur les sociétés.

A ce titre, dans le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » sont incluses les titres et avances en compte courant souscrits dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement. Une provision pour dépréciation, correspondant au montant de l'abandon de créance (prédéfini par convention), est constituée.

La Banque SOCREDO a pour obligation de conserver les titres et créances jusqu'à l'obtention du certificat de conformité et du remboursement de l'avance en compte courant nette de l'abandon.

Le profit réalisé par la Banque SOCREDO sur ces opérations est constitué par la différence entre le crédit d'impôt dont elle bénéficie et la rétrocession d'une partie de ce crédit d'impôt à la société promotrice sous forme d'abandon de créance (fixé par convention).

Lorsque pour un projet donné, la totalité du crédit d'impôt n'a pas été utilisée dès l'exercice au cours duquel le financement est effectué et si la Banque SOCREDO présente des éléments démontrant qu'elle pourra sans aucun doute utiliser le solde du crédit d'impôt lors des exercices suivants, il est possible de décaler sur les exercices suivants, par un compte de charge constatée d'avance, la charge nette liée à l'abandon de créance pour la différence entre l'abandon et la quote-part du crédit d'impôt utilisée.

Lorsque le projet est considéré comme risqué à la clôture d'un exercice, le gain est nul, par différence en produit constaté d'avance jusqu'à la levée du risque attaché au projet.

5. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

A l'exception des logiciels et progiciels de gestion, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

b) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique, d'un montant unitaire supérieur à 70 000 FCFP HT, détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Concernant les frais d'acquisition des immobilisations et conformément à l'instruction n°2-2013 PCG du 22 avril 2013 relative à l'application des nouvelles règles fiscales et comptables sur les actifs, la Banque SOCREDO a opté pour le rattachement des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition d'une immobilisation au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'option relative au traitement des frais d'acquisition des immobilisations est exercée par la comptabilisation des frais en immobilisations. Elle s'applique depuis l'exercice clos du 31 décembre 2013.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est géré séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Composants	Durée d'utilité
Terrain	N/A
Gros œuvre et honoraires	50 ans
Terrassement, voirie, réseau	50 ans
Charpente métallique et toiture	50 ans
Menuiserie aluminium	50 ans

Dallage béton	50 ans
Revêtements sols : carrelage	50 ans
Plomberie et sanitaire	50 ans
Electricité courant fort	20 ans
Electricité courant faible	20 ans
Ascenseur	20 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur prix d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation réelle des diverses catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Constructions	50 ans
Composants constructions (électricité)	20 ans
Agencements et installations	10 à 50 ans
Matériels (DAB)	10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Outillage	5 ans
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciels de gestion intégrée et développement	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans

6. Conventions

Conformément à la convention n°45-97 signée le 30 mai 1997 entre le haut-commissariat de la République en Polynésie française et la Banque SOCREDO, il est créé dans nos livres un fonds destiné à couvrir les nouveaux prêts participatifs au développement.

Celui-ci est alimenté par le versement des produits de l'émission, par le montant des intérêts annuels acquis et par le remboursement en capital des prêts participatifs refinancés. Ce fonds possède les caractéristiques suivantes :

- Ce fonds est inscrit sur un compte ouvert dans les livres de la Banque SOCREDO, sans pouvoir toutefois en disposer pour son compte propre.
- L'activité de distribution de prêts participatifs au développement est exercée par la Banque SOCREDO, en son nom propre, pour le compte de l'État.
- La Banque SOCREDO est chargée par l'État de la mise en place et de la gestion de ces prêts, et elle est rémunérée pour ce rôle par la perception de commissions.

7. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux règlements 90-02 et 92-02 du CRBF et afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été créé le FRBG.

Pour la Banque SOCREDO, le risque sectoriel de crédit, notamment celui lié aux activités de développement (secteur primaire, hôtellerie, accompagnement des petites entreprises, bancarisation des archipels et de la clientèle à faibles revenus), auquel se superpose, entre autres, le risque de taux, participent aux critères de constitution du FRBG.

8. Provisions réglementées et subventions d'investissement

Une provision sur les risques particuliers aux prêts à moyen et long terme a été constituée. Cette dotation ne peut excéder 5 % du bénéfice comptable de l'exercice. La dotation globale à cette provision ne peut excéder 0,50% du montant des crédits à moyen terme et à long terme effectivement utilisés. Cette provision, par son caractère fiscalement réglementé, est inscrite au passif du bilan au poste « Provisions réglementées et subventions d'investissement » dans les capitaux propres.

9. Provisions pour risques et charges

a) Provision Epargne Logement

L'Autorité des Normes Comptables pose le principe, dans le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, que les comptes et plans d'épargne-logement génèrent des droits et engagements pour leurs titulaires et symétriquement pour les établissements de crédit.

Conformément à ces dispositions, la Banque SOCREDO a intégré les risques relatifs aux dits comptes et ceux-ci font l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- Le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché,
- Le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses pour la Banque SOCREDO par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, par la modélisation de l'évolution des encours actuels sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement clientèle.

La provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en produit net bancaire.

b) Autres provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 312-1 du PCG, la Banque SOCREDO constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir les risques suivants inhérents à son activité :

- Provisions sur encours sains,
- Provisions sectorielles,
- Provisions pour risque opérationnel.

Les provisions ainsi constituées sont inscrites au passif du bilan et les variations en coût du risque de crédit ou en coût du risque opérationnel.

10. Charges et produits

Les produits et charges sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'ils sont engagés et enregistrés dans les états financiers de la période concernée.

Les dépenses et recettes afférentes à des périodes comptables postérieures sont enregistrées en charges ou produits constatés d'avance.

Les produits et charges afférents aux moyens de paiement sont classés à l'intérieur des charges et produits bancaires et sont intégrés à la détermination du produit net bancaire (PNB).

Les produits et charges financiers, relatifs à des exercices antérieurs sont reclassés, suivant la nature, à leur compte d'origine.

Afin de donner une image fidèle, les éléments jugés exceptionnels et non récurrents portant sur le risque opérationnel, avéré ou potentiel, sont présentés dans une ligne spécifique du coût du risque.

11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution exceptionnelle ainsi que la différence entre l'impôt comptabilisé et celui payé au titre de l'exercice précédent. Les crédits d'impôt issus des opérations de défiscalisation et des dons aux fondations sont imputables dans la limite de 50% de l'impôt sur les sociétés dû, établi au titre de l'exercice de réalisation du financement.

Le solde éventuel du crédit d'impôt est imputable dans la même limite sur les trois exercices suivants pour les projets ayant reçu agrément avant le 10 avril 2019.

Pour les projets ayant reçu agrément après le 10 avril 2019, le solde est imputable sur les 5 exercices suivant la souscription.

12. Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur les instruments financiers à terme de taux, sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes d'hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. A la clôture du 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

13. Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges payées et les produits perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges courues mais non payées et les produits courus mais non perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du règlement 89.02 du CRBF, des instructions 89.04 et 89.05 de l'ACPR et du règlement n°2014-07 du 26 novembre de l'ANC, la Banque SOCREDO a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

VI. – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2025

1. Créances sur les établissements de crédit

Libellé	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Comptes et prêts :								
- à vue	7 945 703 732				7 945 703 732	85 706	7 945 789 438	7 409 507 321
- à terme	12 283 888 985	2 893 896 532	1 105 236 846		16 283 022 363	158 376 544	16 441 398 907	19 250 404 412
Prêts Subordonnés				48 926 014	48 926 014	505 662	49 431 676	49 643 777
Total	20 229 592 717	2 893 896 532	1 105 236 846	48 926 014	24 277 652 109	158 967 912	24 436 620 021	26 709 555 510
Provisions								
Valeurs nettes au bilan							24 436 620 021	26 709 555 510

Les comptes à terme diminuent de -2,8 milliards de F CFP dont -3,1 milliards de F CFP sur les placements en devises. Les prêts CASDEN ont augmenté de +328 millions de F CFP.

2. Créances sur la clientèle

a) Analyse par durée résiduelle

Libellé	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Concours à la clientèle	14 612 025 070	32 732 404 191	126 002 509 910	146 196 799 416	319 543 738 587	451 761 644	319 995 500 231	299 523 255 222
Prêts participatifs	58 815 757	140 648 086	728 188 720	137 984 023	1 065 636 586	1 551 948	1 067 188 534	987 447 114
Comptes ordinaires débiteurs	9 130 434 084				9 130 434 084	151 744 236	9 282 178 320	8 133 571 645
Total	23 801 274 911	32 873 052 277	126 730 698 630	146 334 783 439	329 739 809 257	605 057 828	330 344 867 085	308 644 273 981
Provisions					-6 022 512 724	-9 987 860	-6 032 500 584	-5 569 899 140
Valeurs nettes au bilan							324 312 366 501	303 074 374 841

Les concours à la clientèle augmentent de +20 milliards de F CFP du fait d'une production dynamique accompagnée du déblocage de la production de 2024.

b) Analyse par nature de crédit

Libellé	31/12/2025						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Créances commerciales	552 224 932	6 406 978	-1 867 714	29	15 388 158	-14 643 371	95
Autres concours à la clientèle bruts	328 121 947 739	4 111 787 123	-1 320 926 115	32	6 900 220 246	-4 689 057 690	68
- Dont concours sains à la clientèle	317 109 940 370						
- Crédits de trésorerie	80 126 717 822						
- Comptes ordinaires débiteurs	7 871 282 132						
- Crédits à l'équipement	78 728 527 826						
- Crédits à l'habitat	139 815 084 143						
- Autres crédits	10 568 328 447						
- Dont créances douteuses et compromises	11 012 007 369						
- Dont Comptes ordinaires débiteurs	1 259 151 952						
Prêts participatifs	1 065 636 586	60 264 724	-488 148	1	154 266 693	-7 843 509	5
Intérêts et divers	605 057 828	3 465 998	-3 354 982	97	5 680 945	-5 680 945	100
Total	330 344 867 085	4 181 924 823	-1 326 636 959	32	7 075 556 042	-4 717 225 515	67

Libellé	31/12/2024						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Créances commerciales	320 421 212	29 487 994	-17 643 282	60	15 388 158	-14 669 797	95
Autres concours à la clientèle bruts	306 907 145 719	2 875 798 173	-933 329 759	32	6 755 852 697	-4 588 876 701	68
- Dont concours sains à la clientèle	297 275 494 849						
- Crédits de trésorerie	77 659 273 425						
- Comptes ordinaires débiteurs	7 010 539 233						
- Crédits à l'équipement	67 926 698 108						
- Crédits à l'habitat	134 131 678 401						
- Autres crédits	10 547 305 682						
- Dont créances douteuses et compromises	9 631 650 870						
- Dont Comptes ordinaires débiteurs	1 029 020 827						
Prêts participatifs	985 227 975	77 364 699	-1 619 174	2	94 483 741	-4 651 119	5
Intérêts et divers	431 479 075	2 030 478	-1 987 777	98	7 177 750	-7 121 531	99
Total	308 644 273 981	2 984 681 344	-954 579 992	32	6 872 902 346	-4 615 319 148	67

Les crédits restructurés sains sont enregistrés dans le poste « Autres crédits » et s'élèvent à 429 millions de F CFP au 31 décembre 2025.
Les Prêts garantis par l'Etat (PGE) sont inscrits en Crédits de trésorerie.

c) Analyse par agent économique

Libellé	31/12/2025						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Particuliers	173 884 149 381	1 173 598 720	-480 375 617	41	2 901 789 942	-1 805 191 205	62
Entreprises	125 064 509 402	2 750 577 689	-795 574 243	29	3 382 814 502	-2 414 446 006	71
Autres professionnels	13 836 672 681	253 002 531	-47 165 966	19	772 508 271	-485 266 152	63
Collectivités publiques	14 363 616 083						
Administrations privées	2 590 861 710	1 279 885	-166 151	13	12 762 382	-6 641 207	52
Intérêts et divers	605 057 828	3 465 998	-3 354 982	97	5 680 945	-5 680 945	100
Total	330 344 867 085	4 181 924 823	-1 326 636 959	32	7 075 556 042	-4 717 225 515	67

Libellé	31/12/2024						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Particuliers	165 994 568 778	883 434 527	-360 091 081	41	2 583 494 439	-1 555 121 995	60
Entreprises	111 978 864 041	1 819 830 587	-528 375 865	29	3 646 234 721	-2 613 262 667	72
Autres professionnels	13 492 079 243	278 547 685	-63 708 921	23	631 903 293	-437 658 075	69
Collectivités publiques	14 856 516 319						
Administrations privées	1 890 766 525	838 067	-416 348	50	4 092 143	-2 154 880	53
Intérêts et divers	431 479 075	2 030 478	-1 987 777	98	7 177 750	-7 121 531	99
Total	308 644 273 981	2 984 681 344	-954 579 992	32	6 872 902 346	-4 615 319 148	67

3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

a) Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

Libellé	31/12/2025					31/12/2024
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
- dont décote restant à amortir						
- dont surcote restant à amortir						
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
- Emis par des organismes publics				9 023 946 371	9 023 946 371	9 020 992 043
- Autres émetteurs				-189 438 689	-189 438 689	-233 668 304
- dont décote restant à amortir				275 437 566	275 437 566	316 712 853
- dont surcote restant à amortir				33 620 412	33 620 412	20 579 741
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan				9 057 566 783	9 057 566 783	9 041 571 784
Actions et autres titres à revenu variable						
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan						
Total				9 057 566 783	9 057 566 783	9 041 571 784
Valeurs estimatives						

La banque a l'intention de conserver les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Dans le contexte de baisse des taux, la moins-value latente (qui serait générée en cas de vente avant échéance uniquement) est estimée à 426 millions de F CFP.

b) Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par émetteur

Libellé	Encours nets	Encours nets
	31/12/2025	31/12/2024
Administrations et banques centrales (1)	9 023 946 371	9 020 992 043
Etablissements de crédit		
Sociétés financières		
Collectivités locales		
Entreprises, Assurances et autres		
Divers et non ventilés	33 620 412	20 579 741
Valeurs nettes au bilan	9 057 566 783	9 041 571 784

(1) OAT

c) Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Libellé	31/12/2025				31/12/2024
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Total
Titres cotés					
Titres non cotés (1)	9 023 946 371			9 023 946 371	9 020 992 043
Créances rattachées	33 620 412			33 620 412	20 579 741
Provisions					
Valeurs nettes au bilan	9 057 566 783			9 057 566 783	9 041 571 784

(1) OAT

d) Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - analyse par durée résiduelle

Libellé	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Obligations et autres titres à revenu fixe			2 359 056 484	6 664 889 887	9 023 946 371	33 620 412	9 057 566 783	9 041 571 784
Effets publics et valeurs assimilées								
Total			2 359 056 484	6 664 889 887	9 023 946 371	33 620 412	9 057 566 783	9 041 571 784
Provisions								
Valeurs nettes au bilan							9 057 566 783	9 041 571 784

e) Actions et autres titres à revenu variable - analyse par durée résiduelle

Néant

4. Tableau des filiales et des participations

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis (1)	Montant des cautions avals et découvert non utilisé	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
OSB	181 440 000	790 710 435	75,66%	161 524 587	161 524 587		250 000 000	1 956 328 393	243 913 357		Données au 31 décembre 2025
SCI PUERO	122 000 000	43 021 814	99,99%	121 990 000	121 990 000			43 010 328	14 185 872		Données au 31 décembre 2025
OFINA	507 000 000	641 498 339	63,85%	616 500 000	616 500 000		3 170 747 542	814 650 253	137 218 046		Données au 31 décembre 2025
OCI	416 990 000	-109 258 204	100,00%	416 990 000	416 990 000	3 990 000 000		12 788 375	29 124 197		Données au 31 décembre 2025
2. Participations (0 à 50 % du capital détenu par la société)											
I2F PF	5 000 000	6 395 431	18,50%	58 821 061	58 821 061			401 666 987	152 244 069		Données au 31 mars 2025

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au paragraphe A.											
a. Filiales françaises (ensemble).											
b. Filiales étrangères (ensemble).											
2. Participations non reprises au paragraphe A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble).											
SOFOTOM/ SOGEFOM	131 503 580	1 077 326 969	3,76%	4 763 636	4 763 636			788 066 826	76 491 647		Données au 31 décembre 2024
SOFIDEP	1 500 000 000	4 007 131 597	8,33%	24 996 000	24 996 000			5 570 000	371 352 670		Données au 31 décembre 2024
SAS SPPT	5 280 000		3,03%	160 000							Opération en défiscalisation locale.
SF FOUR SEASON BCRA	5 000 000		0,02%	1 000							Opération en défiscalisation locale
ARANUI 6	800 000		3,75%	30 000							Opération en défiscalisation locale
HWK2 SNP	400 000		2,50%	10 000							Opération en défiscalisation locale.
TIARE INVEST 1 APATOA	200 000		0,10%	200							Opération en défiscalisation locale
FINANCIERE BLOODY MARY'S	10 000		1,00%	100							Opération en défiscalisation locale
AIR TAHITI INVESTISSEMENT.	200 000		0,10%	200							Opération en défiscalisation locale.
SEBM	10 204 000		0,01%	1 000							Opération en défiscalisation locale
SDGPL	300 000 000		0,01%	25 000							Opération en défiscalisation locale
ITATA'E financement	100 000		0,10%	100							Opération en défiscalisation locale.
TUHAA PAE FI	200 000		0,25%	500							Opération en défiscalisation locale
TAHITI NUI FINANCEMENT CPS VIENOT.	100 000		1,00%	1 000							Opération en défiscalisation locale
SAS AGNIERAY DORY	200 000		0,10%	200							Opération en défiscalisation locale.
TAHITI LAGOON RESORT	200 000		0,10%	200							Opération en défiscalisation locale
NATIREVA (AIR MOANA)	200 000		0,10%	200							Opération en défiscalisation locale
SC MALIBU FINANCEMENT.	250 000		4,00%	10 000							Opération en défiscalisation locale.
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
SWIFT	102 541 766 110	1 420 047 733	0,02%	372 315	372 315			132 899 761 337	15 859 188 544		Données au 31 décembre 2024
en F CFP				1 406 197 299	1 405 957 599						

(1) Il s'agit des prêts et avances consentis aux filiales par la Banque à la clôture de l'exercice.

Valeur estimative des titres de participation

Libellé	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur au bilan	Valeur estimative (1)	Valeur au bilan	Valeur estimative (1)
Parts dans les entreprises liées				
Titres cotés				
Titres non cotés	1 317 004 587	2 257 020 045	1 317 004 587	2 133 492 670
Avances en comptes courants d'associés	3 990 000 000		3 365 000 000	
Créances rattachées				
Provisions				
Sous-total Parts dans les entreprises liées	5 307 004 587	2 257 020 045	4 682 004 587	2 133 492 670
Titres de participation				
Titres cotés				
Titres non cotés	89 192 712	589 134 261	89 184 312	566 799 382
Avances en comptes courants d'associés	1 746 780 750		1 450 144 500	
Créances rattachées	252 640		1 296 557	
Provisions	-1 725 477 200		-1 429 618 800	
Sous-total Titres de participation	110 748 902	589 134 261	111 006 569	566 799 382
Autres titres détenus à long terme				
Certificat d'association	47 733	47 733	47 733	47 733
Certificat d'associé	269 919 999	269 919 999	272 699 232	272 699 232

Sous-total Autres titres détenus à long terme	269 967 732	269 967 732	272 746 965	272 746 965
Total (2)	5 687 721 221	3 116 122 038	5 065 758 121	2 973 039 017

- (1) La valeur estimative est calculée en s'appuyant sur la situation nette des participations détenues ainsi que sur la valeur d'utilité retenue pour nos participations.
- (2) Ces valeurs estimatives correspondent à :
 - Des plus-values latentes (situation financière ou patrimoniale),
 - Des moins-values latentes (situation financière) provisionnées
 - Des provisions correspondant aux abandons de titres et créances consentis en échange du crédit d'impôt obtenu sur les opérations de défiscalisation locales pour 1,725 milliard de F CFP.

Dans le poste « Titres de participation – Avances en comptes courants d'associés », sont incluses les avances en comptes courants versées dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement à hauteur de 1,725 milliard de F CFP. Une provision pour dépréciation, correspondant au montant de l'abandon de créance (prédéfini par convention), est inscrite pour le même montant.

Dans les « Autres titres détenus à long terme », figurent les certificats d'association et d'associés, constitués dans le cadre posé par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et par le Fonds de Résolution National.

5. Variation de l'actif immobilisé

a) Immobilisations financières

Libellé	31/12/2025				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Parts dans les entreprises liées	4 682 004 587	625 000 000			5 307 004 587
Valeurs brutes	1 317 004 587				1 317 004 587
Avances en comptes courants d'associés (1)	3 365 000 000	625 000 000			3 990 000 000
Créances rattachées					
Titres de participation	111 006 569	21 871 803	-22 129 470		110 748 902
Valeurs brutes	89 184 312	10 600	-2 200		89 192 712
Avances en comptes courants d'associés (2)	1 450 144 500	433 643 250	-137 007 000		1 746 780 750
Provisions (3)	-1 429 618 800	-412 110 600	116 252 200		-1 725 477 200
Créances rattachées	1 296 557	328 553	-1 372 470		252 640
Autres titres détenus à long terme	272 746 965		-2 779 233		269 967 732
Certificat d'association	47 733				47 733
Certificat d'associé (4)	272 699 232		-2 779 233		269 919 999
Valeurs nettes au bilan	5 065 758 121	646 871 803	-24 908 703		5 687 721 221

(1) La Banque SOCREDO a octroyé à la filiale OCI un compte courant à hauteur de 625 millions de F CFP.

(2) La variation de l'année 2025 correspond principalement aux avances en comptes courants d'associés souscrites dans le cadre des projets de défiscalisation locale à hauteur de 412 millions de F CFP et aux constatations en pertes des abandons à hauteur de 116 millions de F CFP.

(3) Les souscriptions de l'année 2025 ont été réalisées à hauteur du montant qui sera abandonné à la fin du projet, et sont provisionnées à ce titre à 100% comme indiqué dans les conventions.

(4) En novembre 2025, le certificat d'associé a été remboursé à hauteur de 2,8 millions de F CFP. Il n'y a pas eu d'appel à cotisation au titre de 2025.

b) Immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2025				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations corporelles (1)	3 263 922 380	275 318 308	-1 261 064		3 537 979 624
Valeurs brutes (2)	12 325 395 939	640 912 171	-738 046 404		12 228 261 706
Amortissements et provisions	-9 061 473 559	-365 593 863	736 785 340		-8 690 282 082
Immobilisations incorporelles (3)	1 432 798 319	92 260 714	-1 608 645		1 523 450 388
Valeurs brutes (4)	2 907 337 317	405 577 834	-27 434 787		3 285 480 364
Amortissements et provisions	-1 474 538 998	-313 317 120	25 826 142		-1 762 029 976
Crédit-bail					
Valeurs brutes					
Amortissements et provisions					
Valeurs nettes au bilan	4 696 720 699	367 579 022	-2 869 709		5 061 430 012

(1) Y compris les immobilisations en cours et les terrains d'exploitation à hauteur de 719 millions de F CFP

(2) En 2025, les investissements se sont poursuivis avec l'ouverture de l'espace POMARE dédié au crédit habitat et à la Gestion privée, la modernisation des espaces de travail et le déploiement des énergies renouvelables dans les agences (installations de panneaux photovoltaïques sur les sites de la SOCREDO, renouvellement du parc automobile en véhicules hybrides ou électriques) et l'installation de bornes servant l'autonomie des clients.

En 2025, la réalisation des travaux annuels d'inventaire s'est traduite par la mise aux rebus de matériels de bureau et informatiques obsolètes, et d'agencements et installations remplacés. Des bornes de dépôts et automates obsolètes ont également été mis aux rebus.

(3) Y compris baux et pas de porte 82 millions de F CFP.

(4) Principalement la montée de version en novembre 2025 du progiciel corebanking SAB pour 239 millions de F CFP, et aussides projets réglementaires demise en conformité, ou d'évolution de processus

6. Autres actifs et comptes de régularisation

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs (1)	399 916 973	415 356 171
Débiteurs divers	399 916 973	415 356 171
Comptes de stocks et emplois divers		
Actifs douteux		
Actifs douteux	64 733 425	46 669 235
Provisions actifs douteux	-64 733 425	-46 669 235
Comptes de régularisation	620 288 212	1 082 714 738
Comptes d'encaissement (1)	40 952 519	144 012 710
Comptes d'ajustement et d'écart	332 069	705 985
Charges constatées d'avance (2)	297 113 454	313 082 969
Produits à recevoir	175 579 824	284 355 113
Comptes de régularisation divers	106 310 346	340 557 961
Valeurs au bilan	1 020 205 185	1 498 070 909

(1) Les montants incluent les créances rattachées.
(2) En 2025, le groupe a inscrit en charges constatées d'avance pour 191 millions de F CFP au titre des abandons de créance liés à la défiscalisation, contre 202 millions de F CFP en 2024.

7. Provisions inscrites en déduction de l'actif

Libellé	31/12/2025				
	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	-5 569 899 140	-1 600 365 906	1 137 764 462		-6 032 500 584
Sur créances clientèles opérations crédit-bail					
Sur portefeuille titres (placement et investissement)					
Sur participations (1)	-1 429 618 800	-412 110 600	116 252 200		-1 725 477 200
Sur immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres	-46 669 235	-40 274 368	22 210 178		-64 733 425
Total des provisions - Actif	-7 046 187 175	-2 052 750 874	1 276 226 840		-7 822 711 209

(1) Principalement liées aux opérations de défiscalisation.

8. Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

Libellé	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Comptes et emprunts :								
à vue	1 342 299 274				1 342 299 274	54 894	1 342 354 168	1 630 060 897
à terme	318 107 419	4 796 924 609	13 472 737 717	6 761 336 515	25 349 106 260	255 426 186	25 604 532 446	30 257 615 643
Valeurs données en pension	9 718 052 166	14 603 074 651	5 607 346 063		29 928 472 880	1 378 675 922	31 307 148 802	35 252 935 634
Total	11 378 458 859	19 399 999 260	19 080 083 780	6 761 336 515	56 619 878 414	1 634 157 002	58 254 035 416	67 140 612 174
Valeurs au bilan							58 254 035 416	67 140 612 174

En 2025, les dettes interbancaires baissent de -8,6 milliards de F CFP, dont -4,7 milliards correspondant à l'amortissement de la dette interbancaire.
La Banque SOCREDO a continué de répondre aux appels d'offres lancés par l'IEOM, souscrivant à 3 nouvelles lignes de refinancement LR pour un total net de 14 milliards de F CFP ; 4 lignes sont arrivées à échéance pour -18 milliards de F CFP en 2025. La souscription de la dette s'appuie sur le mécanisme de la cession de créances.
Aucun tirage d'emprunt interbancaire long termen'a été réalisé sur 2025.

9. Comptes créditeurs de la clientèle

a) Analyse par durée résiduelle

Libellé	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois< 1 an	>= 1 an< 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total31/12/2025	Total31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	152 518 211 953				152 518 211 953	1 795 035	152 520 006 988	154 693 788 334
Comptes d'épargne à régime spécial								
à vue	53 079 155 216				53 079 155 216	92 194 087	53 171 349 303	53 702 039 383
à terme	6 287 181 119	205 038 006	1 635 305 106	387 291 187	8 514 815 418	189 152 377	8 703 967 795	8 841 091 110
Autres dettes envers la clientèle								
à vue	110 658 634				110 658 634		110 658 634	318 392 048
à terme	22 188 592 677	30 144 914 473	24 021 820 781	7 319 100 166	83 674 428 097	773 380 623	84 447 808 720	83 450 254 439
Total	234 183 799 599	30 349 952 479	25 657 125 887	7 706 391 353	297 897 269 318	1 056 522 122	298 953 791 440	301 005 565 314
Valeurs au bilan							298 953 791 440	301 005 565 314

Le fonds destiné à couvrir les nouveaux prêts participatifs au développement octroyés à la clientèle par la Banque SOCREDO (conformément à la convention n°45-97 signée le 30 mai 1997 avec le haut-commissariat de la République en Polynésie française), est inscrit dans le poste « Comptes ordinaires créditeurs ».

Au 31 décembre 2025, ce fonds s'élève à 1,198 milliard de F CFP.

b) Analyse par agent économique

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Particuliers	164 672 740 778	163 665 009 286
Entreprises	86 019 590 585	91 289 445 316
Autres professionnels	18 464 519 708	18 976 745 401
Collectivités publiques	18 584 441 878	16 402 885 140
Administrations privées	10 155 976 369	9 519 093 832
Intérêts et divers	1 056 522 122	1 152 386 339
Valeurs nettes au bilan	298 953 791 440	301 005 565 314

c) Opérations d'épargne client

Libellé	< 4 ans	> 4 ans < 10 ans	>10 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total31/12/2025	Total31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial :							
Livret ordinaire	53 079 155 216			53 079 155 216	92 194 087	53 171 349 303	53 702 039 383
Compte d'épargne logement		131 428 920		131 428 920	1 718 704	133 147 624	114 191 575
Plan d'épargne logement	8 041 966 981	341 419 517		8 383 386 498	187 433 673	8 570 820 171	8 726 899 535
Total	61 121 122 197	472 848 437		61 593 970 634	281 346 464	61 875 317 098	62 543 130 493

10. Dettes représentées par un titre

Néant

11. Autres passifs et comptes de régularisation

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs (1)	1 362 995 534	1 052 072 608
Dettes représentatives de titres empruntés		
Comptes de règlement		
Créditeurs divers (2)	1 362 995 534	1 052 072 608
Autres		
Comptes de régularisation	3 241 761 394	2 894 981 570
Comptes d'encaissement (3)	28 565 133	17 847 781

Comptes d'ajustement et d'écart		
Produits constatés d'avance	301 116 974	240 245 244
Charges à payer (4)	1 852 955 211	1 599 064 215
Autres comptes de régularisation (5)	1 059 124 076	1 037 824 330
Valeurs au bilan	4 604 756 928	3 947 054 178

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les dettes rattachées.

(2) Dont 668 millions de F CFP d'impôts sur les bénéfices à payer en 2026.

(3) Effets à encaisser, débouclés en janvier 2026.

(4) Dont 968 millions de F CFP de provisions salariales (congrés payés, gratifications et allocations).

(5) Dont 724 millions de F CFP de virements compensés en janvier 2026.

12. Provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2025				
	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	-158 003 168	-32 012 985	33 014 248		-157 001 905
Provision sur la réserve latente de crédit-bail					
Provisions pour litiges (1)	-70 933 136	-87 353 362	34 615 850		-123 670 648
Autres provisions pour risques et charges (2)	-32 736 855	-55 293 741	32 736 855		-55 293 741
Provision pour engagements PEL CEL (3)	-24 234 129	-548 210	24 782 339		
Provision pour risques de crédit (4)	-110 419 877	-141 448 273	110 419 877		-141 448 273
Valeurs au bilan	-396 327 165	-316 656 571	235 569 169		-477 414 567

(1) Ces provisions couvrent les risques sur les dossiers portés devant les instances judiciaires dans le cadre d'actions en responsabilité intentées contre la Banque SOCREDO.

(2) Ces provisions couvrent le risque opérationnel de la Banque SOCREDO.

(3) Ces provisions couvrent les engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existants à la date de calcul de la provision.

(4) Ces provisions couvrent les risques de crédit appréhendés en sus des dépréciations des créances sur la clientèle à l'actif.

a) Provisions épargne-logement

Au 31 décembre 2025, la provision pour engagement liée aux plans d'épargne logement a été déterminée en tenant compte des éléments suivants :

- Encours des dépôts collectés au titre des PEL : 8,383 milliards de F CFP
- Encours des crédits octroyés au titre des PEL : néant
- Provision sur engagement lié aux plans d'épargne logement : néant en 2025 contre 24 millions de F CFP en 2024
- Dotation de l'exercice : 0,5 million de F CFP
- Reprise sur l'exercice : 25 millions de F CFP

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en produit net bancaire.

Les CEL, dont l'encours de 131 millions de F CFP reste peu significatif au 31 décembre 2025, ne sont pas concernés par l'évaluation et le provisionnement. Il n'y a pas d'encours de crédits octroyés au titre des CEL au 31 décembre 2025.

b) Provisions risque de crédit

Provision sur encours sains

La provision complémentaire sur encours sains pour les clients « retail » présentant au moins un incident supérieur à 45 jours, actualisée en décembre 2025, s'établit à 105 millions de F CFP.

Les encours clients sains concernent la clientèle des particuliers, des professionnels, du recouvrement amiable et des entreprises.

Les taux de provision diffèrent selon le type de clientèle et de crédit, et selon l'origine du déclassement BAFI ou contentieux.

La provision est inscrite au passif du bilan dans la partie des provisions et dettes subordonnées et les variations en coût du risque de crédit.

Les encours sains concernés ne sont pas déclassés.

Fiscalement, la dotation à cette provision n'est pas déductible et sa reprise non imposable.

13. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Au 31 décembre 2025, le FRBG s'élève à 2 100 millions de F CFP.

14. Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Prime de fusion	Réserve légale	Réserve facultative	Primes et réserves Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement (1)	Résultat	
Solde au 31 décembre 2023	22 000 000 000	242 647 500	1 938 629 091	15 569 734 776		365 000 000	1 724 743 412	41 840 754 779
Dividendes							-344 960 000	-344 960 000
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat 2023			86 237 171	1 293 546 241			-1 379 783 412	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice 2024							1 619 178 260	1 619 178 260
Autres variations (1)						80 000 000		80 000 000
Solde au 31 décembre 2024	22 000 000 000	242 647 500	2 024 866 262	16 863 281 017		445 000 000	1 619 178 260	43 194 973 039
Dividendes							-323 840 000	-323 840 000
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat 2024			80 958 913	1 214 379 347			-1 295 338 260	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice 2025							1 527 339 858	1 527 339 858
Autres variations (1)						75 000 000		75 000 000
Solde au 31 décembre 2025	22 000 000 000	242 647 500	2 105 825 175	18 077 660 364		520 000 000	1 527 339 858	44 473 472 897

(1) La Banque SOCREDO a constitué au titre des prêts à moyen ou long terme une provision (en franchise d'impôt) à caractère de réserve, destinée à faire face aux risques particuliers afférents à ces prêts. La dotation annuelle à la provision ne peut excéder 5% du bénéfice comptable de l'exercice, et 0,50% du montant des crédits à moyen et long terme effectivement utilisés.

La provision est inscrite au passif du bilan dans la partie des capitaux propres et les variations en bas du compte de résultat « dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées »

Cette provision est déductible fiscalement. Elle est dotée à hauteur de 75 millions de F CFP au 31 décembre 2025 pour un total de 520 millions de F CFP.

15. Composition des fonds propres

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	44 473 472 897	43 194 973 039
Fonds pour risques bancaires généraux	2 100 000 000	2 100 000 000
Total des fonds propres	46 573 472 897	45 294 973 039

16. Contribution par devises au bilan

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Franc Pacifique	376 395 534 106	368 914 948 112	383 037 949 563	370 097 809 162
Euro	23 199 595 206	30 860 326 729	21 883 742 539	35 374 854 870
Autres devises de l'Union européenne	1 076 390		964 465	
Dollar US	2 733 137 917	2 656 454 425	5 193 926 661	4 864 471 895
Dollar néo-zélandais	5 765 083 635	5 689 701 093	6 560 588 809	6 474 992 274
Dollar australien	431 348 894	443 369 631	390 768 040	383 378 549
Franc suisse	94 799	696 254	11 546 518	
Yen	319 881 539	299 033 109	692 172 165	601 922 445
Autres	39 794 343	21 017 476	57 481 890	31 711 455
Total	408 885 546 829	408 885 546 829	417 829 140 650	417 829 140 650

VII. – Notes relatives au hors bilan au 31 décembre 2025

1. Engagements sur hors bilan

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	75 043 662 014	65 536 094 989
Engagements de financement		
Etablissements de crédit		
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 509 519 483	2 793 850 270
Total établissements de crédit Clientèle	2 509 519 483	2 793 850 270
Autres ouvertures de crédit confirmé		
Ouvertures de crédit permanent non utilisé	51 072 621 744	43 910 589 278
Crédit documentaire	1 156 049 072	1 434 708 108
Acceptation à payer	69 278 292	118 529 519
Total clientèle	52 297 949 108	45 463 826 905
Engagements de garantie		
Etablissements de crédit		
Caution, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	7 296 184 594	5 805 745 358
Autres valeurs affectées en garantie		
Total établissements de crédit Clientèle	7 296 184 594	5 805 745 358
Garanties de remboursement de crédits distribués par SODEP		
Obligations cautionnées		
Cautions administratives et fiscales (1)	12 738 237 468	11 272 639 346
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements douteux	201 771 361	200 033 110
Total clientèle	12 940 008 829	11 472 672 456
Engagements reçus	53 289 257 489	44 734 597 033
Engagements de financement		
Etablissements de crédit		
Engagements reçus des établissements de crédit (2)	10 011 933 174	5 011 933 174
Total établissements de crédit	10 011 933 174	5 011 933 174
Etablissements de crédit		
Cautions, avals et garanties reçus des établissements de crédit (3)	43 277 324 315	39 722 663 859
Total établissements de crédit	43 277 324 315	39 722 663 859

(1) Dont 4,652 milliards de F CFP de garanties bancaires d'achèvement octroyées à des promoteurs immobiliers en 2025 (amortissement de 2,939 milliards de F CFP en 2025), 7,329 milliards de F CFP de cautions bancaires et 757 millions de garanties financières.

(2) Au 31 décembre 2025, ces engagements correspondent à des lignes de refinancement court terme et long terme.

En décembre 2025, la banque a conclu avec l'AFD une ligne de refinancement long terme de 41,9 millions d'euros, soit 5 milliards de F CFP.

(3) Ces engagements concernent les engagements de garantie reçus de Crédit Logement (33,303 milliards) et de la SOGEFOM (5,284 milliards). Ils concernent également les garanties autonomes à première demande consentie par l'AFD et la BCI au profit de la Banque SOCREDO.

Engagement sur instruments financiers à terme

Aucun engagement sur instruments financiers à terme n'a été conclu en 2025.

Opérations de change en devises non dénouées

	31/12/2025		31/12/2024	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	232 721 504	232 431 903	392 849 354	393 943 213
Devises	232 721 504		184 261 489	209 880 580
Euros		226 431 903	208 587 865	181 202 263
Francs CFP		6 000 000		2 860 370
Opérations de prêts ou d'emprunts en devises				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	63 075 184	63 017 108	978 741 829	976 677 770
Devises	28 860 500	32 362 703	459 193 025	496 901 293
Euros		30 654 405		479 776 477
Francs CFP	34 214 684		519 548 804	
Total	295 796 688	295 449 011	1 371 591 183	1 370 620 983

2. Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au hors bilan

Les obligations de la Banque SOCREDO, régies par l'article 62 de la convention collective des banques et accordant à l'ensemble du personnel des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite à 60 ans, font l'objet d'un contrat d'assurance spécifique auprès d'AXA France Vie.

Les agents atteignant l'âge de 60 ans et partant à la retraite bénéficient d'une indemnité de fin de carrière calculée comme suit, en fonction de l'ancienneté acquise dans l'établissement :

A partir de 15 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire

A partir de 25 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire

A partir de 35 ans d'ancienneté : 3 mois de salaire

L'engagement de la Banque SOCREDO au titre de ces indemnités de fin de carrière est estimé à 188,6 millions de F CFP. Le fonds « Actif Général Retraite », constitué auprès d'AXA France Vie, est évalué à 462,5 millions de F CFP au 31 décembre 2025. Il couvre donc l'engagement de la Banque SOCREDO en matière de départ à la retraite à 60 ans.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2025 ont été choisies en fonction de l'expérience réelle de la Banque SOCREDO et des conditions économiques en vigueur à la date d'évaluation. Elles respectent les principes de la norme IAS 19 qui stipulent d'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques, économiques et financières.

Les hypothèses économiques tel le taux d'inflation sont basées sur les perspectives à long terme. Le taux d'actualisation reflète le taux de rendement attendu à la date de clôture de l'exercice des obligations zone Euro de bonne qualité (AA) et de maturité égale à l'engagement évalué.

A titre indicatif sur les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2025 :

Taux d'actualisation : 3,1%

Table de mortalité : INSEE 22-24

Table de turnover : actualisée avec les départs observés entre 2021 et 2023

A titre d'information, un usage au sein de la Banque SOCREDO, potentiellement révoquant, permet un départ anticipé pour bénéficier par anticipation d'une pension de retraite au prorata temporis à condition qu'il ait atteint l'âge de 55 ans et cotisé au moins 30 ans au régime des salariés. Compte tenu de cet usage, le fond constitué auprès d'AXA n'est que faiblement utilisé.

Les indemnités de départs (anticipés ou non) versées au cours de l'année 2025 s'élèvent à 24 millions de F CFP en coût complet.

3. Engagements ne figurant pas au hors bilan

Au 31 décembre 2025, le montant des créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement IEOM s'élève à 116 milliards de F CFP.

Dans le cadre d'opérations consortiales, la banque gère des dossiers en sous participation en trésorerie et en risque. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû au titre des opérations réalisées dans ce cadre s'élève à 292 millions de F CFP. Les crédits ont été débloqués dans leur intégralité à fin décembre 2025.

4. Garanties des prêts garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre du dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, mis en place en 2020 pour soulager la trésorerie des entreprises impactées par la crise COVID-19, la Banque SOCREDO a octroyé 18,4 milliards de F CFP de crédits PGE, dont 18,4 milliards de F CFP d'encours débloqués et un encours restant dû de 2,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2025. Les entreprises ayant souscrit un PGE bénéficient d'une garantie de l'État à hauteur de 90% de l'encours de crédit.

VIII. – Notes relatives au compte de résultat au 31 décembre 2025

1. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'intérêts :	12 993 908 872	13 441 308 908
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 512 614 687	2 976 212 912
Sur opérations avec la clientèle	10 970 903 133	10 076 997 432
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	193 293 921	151 711 955
Autres intérêts et produits assimilés	317 097 131	236 386 609
Sur swaps de taux		
Charges d'intérêts :	-4 877 733 451	-5 756 051 160
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 797 724 381	-2 156 654 630
Sur opérations avec la clientèle	-2 921 264 728	-3 453 047 295
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-41 275 277	-54 632 458
Autres intérêts et charges assimilés	-117 469 065	-91 716 777
Sur swaps de taux		
Total des produits nets d'intérêts et assimilés	8 116 175 421	7 685 257 748

Détail des autres intérêts et charges et produits assimilés :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Indemnités de remboursement anticipé	48 189 550		48 189 550	56 368 625		56 368 625
Pénalités sur retraits anticipés	11 170 895		11 170 895	17 858 222		17 858 222
Opérations de hors bilan (engagements)	257 736 686	-117 469 065	140 267 621	162 159 762	-91 716 777	70 442 985
Total	317 097 131	-117 469 065	199 628 066	236 386 609	-91 716 777	144 669 832

2. Revenus des titres à revenu variable

Titres à revenu variable	31/12/2025	31/12/2024
Parts dans les entreprises liées, titres de participation	196 093 504	216 719 900
Titres de placement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenu variable	196 093 504	216 719 900

3. Produits nets des commissions

Type de commissions	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-39 467 245	-39 467 245		-43 235 339	-43 235 339
Sur opérations avec la clientèle	1 093 393 417		1 093 393 417	1 062 353 109		1 062 353 109
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	13 356 586		13 356 586	10 201 691		10 201 691
Sur opérations de hors bilan						
Sur prestations de services financiers	4 126 398 677	-2 180 462 817	1 945 935 860	3 868 519 493	-1 944 358 509	1 924 160 984
Total des commissions	5 233 148 680	-2 219 930 062	3 013 218 618	4 941 074 293	-1 987 593 848	2 953 480 445

Détail du poste Prestations de services financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Produits nets de gestion de titres pour le compte de la clientèle		
Produits nets sur moyens de paiement	1 167 262 438	1 188 686 419
Autres produits nets de services financiers	778 673 422	735 474 565
Total des prestations de services financiers	1 945 935 860	1 924 160 984

4. Solde des opérations sur portefeuille de négociation

	31/12/2025	31/12/2024
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations sur instruments financiers		
Solde des opérations de change	357 088 775	381 674 452
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	357 088 775	381 674 452

5. Solde des opérations sur titres de placement

Néant.

6. Opérations sur titres d'investissement

Néant.

7. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédit-bail						
Produits accessoires	24 224 010		24 224 010	28 527 829		28 527 829
Subventions						
Transfert de charges						
Divers	55 163 237	-57 819 613	-2 656 376	41 506 083	-50 230 928	-8 724 845
Total	79 387 247	-57 819 613	21 567 634	70 033 912	-50 230 928	19 802 984

8. Charges générales d'exploitation bancaire**a) Frais de personnel**

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements (1)	-3 269 587 980	-3 203 974 708
Charges sociales	-1 545 007 782	-1 483 984 005
dont charges de retraite	-969 270 985	-932 280 901
Intéressement	-169 704 429	-179 908 696
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	-20 341 153	-19 001 612
Total des frais de personnel	-5 004 641 344	-4 886 869 021

(1) Dont la production immobilisée au titre des projets en 2025 à hauteur de 130 millions de F CFP.

Effectif par catégorie

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	133	129
Gradés	306	291
Employés	88	96
Effectif total moyen équivalent temps plein	527	516

Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité.

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2025 s'élève à 68 104 818 F CFP contre 68 468 746 F CFP en 2024.

Le montant des avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2025 s'élève à 156 533 326 F CFP contre 179 928 964 F CFP en 2024.

b) Autres frais administratifs

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes (1)	-532 249 709	-528 534 894
Services extérieurs	-1 780 468 644	-1 751 207 611
Total des frais administratifs	-2 312 718 353	-2 279 742 505

(1) Dont 345 millions de F CFP au titre de la taxe PNB en 2025 contre 338 millions de F CFP en 2024.

9. Coût du risque

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions	-1 886 053 843	-1 935 679 125
Provisions sur créances douteuses	-1 703 132 372	-1 881 392 470
Autres provisions	-182 921 471	-54 286 655
Reprises de provisions	1 301 271 136	1 945 886 883
Provisions sur créances douteuses (1)	1 211 708 253	1 874 681 644
Autres provisions	89 562 883	71 205 239
Solde en net des provisions	-584 782 707	10 207 758
dont solde en net des provisions sur créances douteuses	-491 424 119	-6 710 826
dont solde en net des autres provisions	-93 358 588	16 918 584
Pertes sur créances	-91 696 442	-524 698 426

Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	-30 193 120	-149 796 804
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	-17 740 607	-357 405 870
Pertes sur autres créances	-43 762 715	-17 495 752
Récupérations sur créances	51 821 040	111 858 060
Récupérations sur créances amorties	45 236 011	88 722 272
Récupérations sur autres créances	6 585 029	23 135 788
Solde en net des pertes et récupérations sur créances	-39 875 402	-412 840 366
dont solde en net sur créances douteuses	-2 697 716	-418 480 402
dont solde en net sur autres créances	-37 177 686	5 640 036
Coût du risque	-624 658 109	-402 632 608
dont coût du risque de crédit (1)	-494 121 835	-425 191 228
dont coût du risque opérationnel	-130 536 274	22 558 620

10. Résultat net sur actifs immobilisé

	31/12/2025	31/12/2024
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux provisions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
Reprises de provisions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
Dotations ou reprises nettes aux provisions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
Moins-values de cession réalisées		-2 674 007
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation (1)		-2 674 007
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		-2 674 007
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		-2 674 007
Solde en perte ou en bénéfice		-2 674 007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cession	8 217 086	7 194 750
Moins-values de cession (2)	-3 104 480	-316 349 523
Solde en perte ou en bénéfice	5 112 606	-309 154 773
Résultat net sur immobilisations	5 112 606	-311 828 780

(1) En 2024, le mali de fusion lié à la transmission universelle de patrimoine de la filiale RARE s'élève de 2,7 millions de F CFP.

(2) En 2025, il s'agit principalement des moins-values liées à la sortie de l'actif des immobilisations qualifiées d'obsolètes ou d'inexistantes dans le cadre de la procédure d'inventaire.

11. Charges et produits exceptionnels

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions sur opérations de défiscalisation	-412 110 600	-413 889 100
Reprises de provisions sur opérations de défiscalisation	116 252 200	282 001 200
Abandons de créances	-116 250 000	-282 000 000
Annulation produits constatés d'avance sur les opérations de défiscalisation	231 971 070	386 846 345
Produits constatés d'avance sur les opérations de défiscalisation	-289 450 000	-231 971 070
Annulation charges constatées d'avance sur les opérations de défiscalisation	-201 724 291	-136 960 966
Charges constatées d'avance sur les opérations de défiscalisation	190 901 735	201 724 291
Autres charges exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel	-480 409 886	-194 249 300

Les résultats des opérations de défiscalisation sont classés dans le poste « résultat exceptionnel » qui s'élève à 480 millions de F CFP et se décompose ainsi :

- Dotations aux provisions pour abandons de créances sur des projets engagés en 2025 à hauteur de 412 millions de F CFP ;
- Reprises de provisions liées aux abandons de créances à hauteur de 116 millions de F CFP ;
- Constatation en charges, des abandons de créances à hauteur de 116 millions de F CFP à la suite de l'obtention des certificats de conformité sur les projets ;
- Constatation en produits, du gain fiscal attaché aux projets devenus non risqués au 31 décembre 2024 pour 232 millions de F CFP, correspondant au profit net de l'opération ;
- Constatation en charges, des produits constatés d'avance correspondant au profit net de l'opération pour les projets considérés comme risqués sur lesquels un crédit d'impôt a été imputé, à hauteur de 289 millions de F CFP ;
- Neutralisation des dotations aux provisions pour abandon sur les projets pour lesquels l'utilisation du crédit d'impôt est différée sur l'exercice suivant à hauteur de 191 millions de F CFP.

12. Impôt sur les bénéfices

	31/12/2025	31/12/2024
Bénéfice avant impôt	2 702 622 312	2 642 422 056
Réintégrations et déductions	460 695 412	21 686 762
Bénéfice imposable	3 163 317 725	2 664 108 818
Impôt sur les sociétés à payer	-1 107 160 950	-932 437 800
Contribution exceptionnelle	-451 997 550	-377 116 200
Crédit d'impôt imputé sur l'exercice (1)	553 580 475	466 218 900
Total de l'impôt sur les bénéfices	-1 005 578 025	-843 335 100

(1) 553 millions de F CFP de crédits d'impôts obtenus dans le cadre de la défiscalisation locale imputés sur 2025.

Le taux d'imposition sur les sociétés 2025 est de 35%, complété de la CSIS dont la dernière tranche atteint 15% du résultat fiscal. Le montant de l'impôt au 31 décembre 2025 s'élève à 1 milliard de F CFP.

13. Dotations et Reprises de FRBG et provisions réglementées

Libellé	31/12/2025			31/12/2024		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Provisions réglementées	75 000 000		75 000 000	80 000 000		80 000 000
Fonds pour Risque Bancaires Généraux						
Total des provisions réglementées	75 000 000		75 000 000	80 000 000		80 000 000

IX. – Autres informations

1. Comptes Consolidés

Les comptes de la Banque SOCREDO sont consolidés par mise en équivalence dans le périmètre de consolidation de l'Agence Française de Développement (AFD) actionnaire à 35%.

La Banque SOCREDO établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2006 conformément au règlement 99-07 du comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

2. Relations avec les entités du Groupe

Opérations avec l'Agence Française de Développement (AFD)

En millions de F CFP	31/12/2025	31/12/2024
Créances	3	39
Comptes ordinaires chez l'AFD	3	39
Dettes	22 714	26 753
Comptes ordinaires de l'AFD	433	302
Emprunts à terme AFD	22 281	26 451
Dont Emprunts AFD	22 281	26 451
Dont Emprunts PROPARCO		
Dont Lignes de crédit court terme AFD		
Hors bilan	10 806	6 197
Engagements de refinancement reçus de l'AFD	8 580	3 580
Garantie à première demande reçue de l'AFD	2 227	2 618

Les dépenses d'assistance technique qui sont facturées à la Banque SOCREDO sont comptabilisées dans un poste « Honoraires ».

Opérations avec la BRED

En millions de F CFP	31/12/2025	31/12/2024
Créances	10 518	9 845
Comptes ordinaires chez BRED	773	440
Comptes ordinaires chez CASDEN	63	51
Prêts CASDEN	9 682	9 354
Dettes	110	253
Emprunts à terme CASDEN		
Emprunts à terme BRED	110	253
Hors bilan	1 432	1 432
Engagements de refinancement reçu de la BRED	1 432	1 432

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Banque SOCREDO sur simple demande.

X.- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
Exercice clos le 31 décembre 2025.

A l’Assemblée Générale de la BANQUE SOCREDO S.A.E.M.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la Banque Socredo S. A. E. M. relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, tels qu’applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1er janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des normes d’exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciations individuelles et collectives

<i>Risques identifiés</i>	<i>Notre approche d’audit</i>
L’établissement BANQUE SOCREDO est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l’incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle. Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l’objet de dépréciations et provisions. Elles peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits et engagements hors bilan concernés ou de dépréciations statistiques pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Les dépréciations individuelles sont évaluées par la direction de la banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés (y compris compte tenu des garanties susceptibles d’être mises en œuvre) sur chacun des crédits concernés. Les provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres (tant bâlois que propres à votre Banque). Par ailleurs, la Banque dote une provision réglementée à caractère de réserve sur les prêts à moyen et long termes prévue par le code des impôts de Polynésie française. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est resté stable au cours de l’exercice. Nous avons considéré que l’identification et l’évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l’audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l’établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.	Dans le cadre de nos procédures d’audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l’efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l’appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective. Dépréciations individuelles : Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la qualité du dispositif d’identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d’un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions. Dépréciations collectives : Nos travaux ont consisté en la vérification de la correcte application du dispositif de contrôle prévu par votre Banque portant sur les taux statistiques et la base utilisée pour le calcul de cette dépréciation. Nous avons par ailleurs analysé la cohérence de l’évolution sur l’exercice du montant des encours servant de base au calcul et justifié les hypothèses de calcul retenues. Nous nous sommes également assurés du respect des critères de sélection des encours concernés en contrôlant le paramétrage et le résultat de la requête d’extraction utilisée par votre Banque. Provision collective des encours de crédits non douteux : Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles, nous assurer de l’existence d’un dispositif de

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2025.	contrôle interne permettant la surveillance du risque de crédit des créances non douteuses et apprécier le contrôle des bases utilisées pour déterminer le provisionnement des encours de crédits non douteux. Provision réglementée à caractère de réserve : Nos travaux ont consisté en la vérification de la correcte application de la méthode de calcul prévue par le code des impôts. Fonds pour Risques Bancaires Généraux : Nos travaux ont consisté à valider la pertinence et la conformité avec la réglementation applicable des montants enregistrés en Fonds pour Risques Bancaires Généraux.
--	---

Au 31 décembre 2025, les encours bruts de crédit auprès de la clientèle s'élèvent à 330.344 M F.CFP, dont 11.258 M F.CFP d'encours douteux provisionnés pour un montant global de 6.033 F.CFP. Le coût du risque de crédit s'élève à -494 M F.CFP sur l'exercice. La provision Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 2.100 M F.CFP au 31 décembre 2025, stable par rapport à 2024. Pour plus de détail sur les principes comptables, se référer aux notes V.2, V.7, V.8, V.9, VI.7, VI.12, VI.13, VIII.9 et VIII.13 de l'annexe aux comptes annuels.
--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Les commissaires aux comptes

PAPEETE, le 24 avril 2026

GRANT THORNTON

Membre de Grand Thornton International

Jean-Louis PELLOUX
Associé

PAPEETE, le 24 avril 2026

Pour la S.C.P. CHANGUES-MENARD-ALBERT-BOYER

Membre de BDO International Ltd

Mathieu BOYER
Associé